

APPEL A PROJET PREVENTION BUCCO-DENTAIRE Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis CAHIER DES CHARGES
--

I. Contexte

La santé bucco-dentaire demeure un marqueur fort d'inégalités sociales.

Le Département de la Seine-Saint-Denis et de nombreuses villes de Seine-Saint-Denis s'investissent depuis plus de 30 ans dans un programme de prévention bucco-dentaire pour séquanodyoniens notamment en direction des enfants, par des actions menées dans les lieux de vie et d'accueil (crèches, centres de protection maternelle et infantile, écoles et centres de loisirs) et qui s'appuient sur un partenariat fort sur l'ensemble du territoire.

Pour mieux répondre aux enjeux sociodémographiques et de santé publique du territoire, le programme bucco-dentaire, après plus de 30 ans de mise en œuvre, a évolué en 2016 pour s'inscrire dans une logique renforcée et élargie de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

Il entend s'adresser prioritairement à ceux qui en ont le plus besoin, qu'ils soient éloignés de la prévention et du soin, ou qu'il s'agisse de publics présentant des problématiques spécifiques. Dans le même temps, il entend encourager des approches de santé publique globales reconnues comme efficaces.

Concrètement, il s'agit de développer une approche globale bucco-dentaire avec intervention dès le plus jeune âge en incitant les articulations nutrition et santé bucco-dentaire, et en favorisant l'implication et la participation des parents.

Parallèlement, le renforcement des actions en direction de personnes plus vulnérables est privilégié (par exemple les personnes en situation de handicap ou les personnes âgées dépendantes), dans une approche globale et en impliquant les entourages (parents, aidants, professionnels).

L'enjeu consiste également à donner une dimension territoriale forte à ces actions, en tenant compte des territoires les plus défavorisés du département, en s'appuyant sur les partenariats au local et en inscrivant ces actions en cohérence avec les dynamiques territoriales.

De plus le Département a adopté le 7 novembre 2017 la mise en place de mesures innovantes visant à compléter ces actions de prévention primaire par des actions facilitant des premiers soins au plus près des personnes dont.

- La mise en service d'un bus dentaire à destination prioritairement des enfants pour des premiers soins
- l'achat d'units dentaires mobiles pour des actions hors les murs notamment en direction des structures hébergeant des personnes présentant des vulnérabilités spécifiques telles que les personnes âgées et les personnes handicapées

II. Cadre de l'appel à projet destiné aux organismes intervenant auprès de la population de la Seine-Saint-Denis

L'évolution du programme départemental entend répondre à plusieurs enjeux de santé publique bucco-dentaire, notamment :

1. L'articulation entre les actions de prévention et les premiers soins, dans une logique de parcours de santé bucco-dentaire

2. Les actions de prévention au bénéfice des publics spécifiques éloignés des dispositifs existants comme les personnes en situation de handicap, les personnes âgées dépendantes,
3. l'articulation entre nutrition et santé bucco-dentaire,
4. la participation et l'implication des acteurs relais et des familles (parents, aidants, accompagnants).

Le Département s'attachera à soutenir des actions sur l'ensemble de son territoire au regard des besoins des publics cibles.

Pour réaffirmer la priorité à agir dès le plus jeune âge, seront encouragées prioritairement les actions concernant les enfants.

Concernant ce public :

- * Les actions destinées aux enfants de 0 à 6 ans seront particulièrement soutenues
- * L'articulation des actions de prévention, en particulier de dépistage, avec les parcours de soins bucco-dentaires sera particulièrement prise en compte
- * Enfin, la coordination avec les actions de la CPAM 93 auprès des classes de CP dans le cadre de M'T dents renforcé sera attendue.

Par ailleurs, les actions en direction des personnes adultes en situation de handicap et des personnes âgées sont considérées comme complémentaires à celles en direction des enfants. Les promoteurs spécialisés dans l'approche de ces publics pourront toutefois proposer des projets spécifiques. Le Conseil départemental pourra alors accompagner la recherche de partenaires en lien avec les besoins identifiés sur le territoire et mettre à disposition ses unités dentaires mobiles portables dans le cadre d'une action conjointe et partenariale dont les modalités seront à définir conjointement .

En parallèle, le Conseil départemental **poursuit et renforce son rôle d'animation de réseau et de formation** de professionnels relais pour mettre en œuvre son programme de prévention bucco-dentaire.

Il renforce son action de formation des promoteurs et en direction des professionnels des structures du Département : centres de protection maternelle et infantile et assistantes maternelles, crèches notamment, mais également des professionnels des villes ou associations partenaires.

Des séances d'information-sensibilisation des entourages des personnes en situation de handicap ou des personnes âgées (parents, aidants, etc.) pourront être organisées en appui des promoteurs par le Conseil Départemental.

Le Département continue de mettre à disposition des promoteurs du matériel d'hygiène bucco-dentaire, des supports et outils d'éducation à la santé ainsi que des dossiers documentaires concernant l'évolution des recommandations en matière de concepts et de pratiques de prévention bucco-dentaire.

Le programme bénéficiera d'un pilotage renforcé avec des temps forts tout au long de l'année afin de favoriser le partage des expériences et des pratiques entre acteurs du département auquel seront invités les répondants à l'appel à projet.

Le Département assure l'évaluation du programme, en lien avec les promoteurs, et la fait partager.

A ce titre, une attention particulière sera apportée à l'évaluation du parcours de santé dans le cadre des actions d'accès aux soins: signalement de caries, dépistages, dédramatisation au fauteuil dentaire etc... l'évaluation du nombre, du type etc... de recours aux soins suite à ces actions sera attendue

Les actions des promoteurs s'inscrivent en articulation avec le Conseil départemental, mais aussi celles des autres acteurs de la Seine -Saint -Denis telle que la CPAM93 dans le cadre d'un réseau départemental.

Objectifs généraux

1. Améliorer la santé bucco-dentaire des populations en général et en particulier des personnes les plus vulnérables en réaffirmant la priorité à agir dès le plus jeune âge
2. Contribuer à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé bucco-dentaire

Objectifs spécifiques

Les promoteurs devront mettre en évidence l'élaboration d'actions pour :

- 1/ Sensibiliser les publics dans le domaine de la santé bucco-dentaire, en particulier les publics les plus vulnérables,
- 2/ Renforcer les actions d'éducation et de promotion de la santé bucco-dentaire chez les enfants
- 3/ Mettre en œuvre des actions qui associent les entourages (parents, aidants, etc.) afin de renforcer leur efficacité
- 4/ Développer les actions couplant nutrition et santé bucco-dentaire pour tous les publics concernés
- 5/ S'inscrire dans une démarche d'accompagnement des publics les plus éloignés du soin vers les soins les plus adaptés
- 6/ Encourager les initiatives rendant les personnes autonomes face à leur santé bucco-dentaire
- 7/ Articuler les actions de prévention avec l'accès aux soins, dans une logique de parcours de santé bucco-dentaire

III. Promoteurs et projets éligibles

Sont éligibles

1. Les projets qui se développent sur le territoire de la Seine-Saint-Denis et qui bénéficient aux habitants de la Seine-Saint-Denis.
2. Les projets qui s'adressent à au moins un des publics suivants :
 - les enfants, en particulier âgés de 0 à 6 ans, et les plus vulnérables,
 - les personnes en situation de handicap,
 - les personnes âgées.
3. Les projets qui s'inscrivent dans une approche globale articulant prévention et soins et avec prise en compte du lien nutrition santé bucco-dentaire; et/ou implication des entourages (parents, aidants, etc.).

IV. Durée des projets

Chaque projet débutera à partir de 2017 pour une durée allant de 1 à 3 ans, soit au plus tard jusqu'au 31/12/2020. Pour les actions en direction des enfants, elles pourront s'organiser sur le calendrier scolaire, et ainsi débuter en 2016.

V. Critères de sélection des projets : qualité générale du projet

Le Département appréciera en particulier si les projets proposés

- 1) Concernent prioritairement les publics suivants :
 - Petite enfance et enfants les plus en difficulté et/ou résidents dans les territoires les plus fragilisés
 - Personnes en situation de handicap, notamment au domicile en s'appuyant sur les services d'accompagnement (SAMSA, SAVS) ou d'aide à domicile.
 - Personnes âgées à domicile ou en institution (résidences autonomie, Foyers de travailleurs migrants, EHPAD)

- 2) Impliquent les entourages (parents, aidants, professionnels, etc.) et les partenaires dans une logique de complémentarité
- 3) Intègrent les actions de prévention dans une logique de parcours de santé bucco-dentaire incluant les soins
- 4) Proposent du dépistage et de l'accompagnement vers le recours aux soins pour les personnes les plus vulnérables
- 5) Ont un ancrage territorial, manifesté par une adéquation entre les besoins identifiés et l'échelle concernée par le projet (quartier, ville, établissement public territorial, département)
- 6) Pour les actions en établissements scolaires, celles en REP et REP +
- 7) Sont en adéquation avec les réalités locales et en cohérence avec un contrat local de santé
- 8) Comportent des éléments témoignant d'une certaine viabilité : existence de cofinancements ou d'autres ressources ; qualité du budget prévisionnel et le cas échéant, vision pluriannuelle.

VI. Evaluation

Concernant l'évaluation des actions, une attention particulière sera portée aux propositions des porteurs de projet consistant à :

- Apprécier les effets des actions menées sur les publics cibles, les entourages, les professionnels, les partenaires et sur le territoire (exemples d'indicateurs en annexe ou méthodologie innovante),
- Préciser les modalités pour impliquer les parties prenantes dans l'évaluation du projet
- Apprécier les effets des actions de dépistages et d'accès aux soins sur la prise en charge effective des publics et en particulier des enfants dans une logique de parcours de santé - Le recueil d'informations concernant l'accès soins suite aux dépistages devra être recueilli
- Apprécier la place des parents et des aidants
- Indiquer précisément les noms des structures où se déroulent les différentes actions : nom de l'école, élémentaire, maternelle et /ou collège, zonage en REP, REP+, nom des structures hors temps scolaire, des EHPAD etc...

Les porteurs de projet s'engagent à réaliser chaque année un bilan quantitatif et qualitatif permettant d'apprécier les effets de l'action, à partir du bilan fourni par le Département. dans lequel une partie données d'observation et épidémiologiques a été intégrée en vue de renforcer la connaissance sur la santé bucco-dentaire des séquanais-dyonisiens et l'efficacité des actions.

Le Département mettra à la disposition des porteurs de projet une grille permettant d'alimenter ce bilan de manière harmonisée ; les promoteurs mobilisent cet outil permettant un dialogue homogène et un bilan global départemental du programme.

VII. Modalités de versement de la subvention

Le Département de la Seine-Saint-Denis propose, dans le cadre de cet appel à projet, un soutien financier sous forme de subvention en fonctionnement.

Le versement de la subvention s'effectue de façon annuelle.

Un avenant financier sera pris chaque année et la mise à jour des actions pour 2019 passera par un avenant.

VIII. Modalités de sélection des projets

L'instruction administrative est effectuée par une commission d'instruction des dossiers de demande qui associe des représentants des services du Conseil départemental impliqués (services de la prévention et des actions sanitaires, de protection maternelle et infantile, des crèches, de la population âgée, des personnes handicapées) en lien avec la Délégation départementale du 93 de l'agence régionale de santé 93 (DD93). Les dossiers incomplets en termes de pièces administratives à fournir sont écartés de la sélection des projets éligibles.

IX. Modalités de réponse des candidats

La date limite de dépôt du ou des projets est fixée au **15 février 2019**

Les documents à fournir à l'appui de la demande de subvention sont les suivants :

- Le dossier de demande de subvention
- Le bilan d'activité de l'année n-1 pour les nouveaux promoteurs si une action a déjà été réalisée. Pour les promoteurs qui ont rempli la grille bilan en ligne, tous les documents de bilan complémentaires de l'année n-1 que jugent utile de transmettre ces derniers
- RIB

Documents complémentaires :

Pour les villes :

- Composition de l'équipe technique locale (ETL)

Pour les associations:

- P.V. de la dernière Assemblée Générale
- Statuts de l'association
- Liste des membres du CA actualisée
- Les comptes détaillés approuvés du dernier exercice clos
- Le cas échéant, la référence de la publication sur le site internet du JO des documents ci-dessus

Le Département informe les promoteurs des propositions de la commission de sélection dans un délai de 4 mois suivant la date limite de dépôt des candidatures ; la Commission permanente composée d'élus du Conseil départemental est l'instance décisionnaire.

X. Dépôt des dossiers

Le cahier des charges de l'appel à projet ainsi que le dossier de candidature sont disponibles sur l'adresse suivante :

<http://ressources.seine-saint-denis.fr/>

L'ensemble des dossiers de candidature dûment complétés devra obligatoirement être transmis au service de la prévention et des actions sanitaires par voie électronique à l'adresse suivante :

spas-bucco@seinesaintdenis.fr ou spas-bucco@cg93.fr

Contacts :

SPAS : Nathalie Christol-Jegou : 01 43 93 84 92

Dr Bassam Abo Amer : 01 43 93 76 27

Dr Rafik Allal : 01 43 93 75 22

Pour toutes vos questions pratiques, veuillez utiliser l'adresse e-mail suivante : « boîte structure » : spas-bucco@seinesaintdenis.fr

Tout dossier ne respectant pas ces modalités sera considéré comme non recevable.
Les projets retenus et non retenus feront l'objet d'un courrier de réponse après délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental.

Annexes :

Annexe 1 : Fiches actions 1, 2, 3

Annexe 2 : Propositions d'indicateurs d'évaluation

Cet appel à projet se fait dans le cadre du programme départemental de prévention bucco-dentaire qui symbolise la volonté du Département d'œuvrer pour l'amélioration de la santé en général et bucco-dentaire en particulier des populations notamment les plus vulnérables. Il permet de mieux soutenir les partenaires du programme dans leur travail d'éducation et de promotion de la santé bucco-dentaire auprès des publics et de favoriser le recours aux soins adaptés, contribuant ainsi à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

Annexe 1 : Fiches actions

FICHE 1: Prévention bucco-dentaire Petite enfance et enfants

Objectif général:

Améliorer l'état de santé bucco-dentaire des enfants

Objectifs spécifiques:

1. Promouvoir des comportements favorables à la santé bucco-dentaire dès le plus jeune âge
2. Construire un « capital » santé bucco-dentaire de l'enfant
3. Favoriser le recours aux soins précoces et adaptés

Population(s) visée(s):

- Enfants de 0-6 ans et 6-12ans
- Parents
- Femmes enceintes

Professionnels:

Médecins, Chirurgiens Dentistes
IDE, Puéricultrices, Auxiliaires de puériculture, EJE,
Assistants maternelles, Assistants(es) familiaux(les)
Professionnels des EAJE.

Structures:

Écoles maternelles et élémentaires et Classes spécialisée
Centres de PMI
EAJE (Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant): crèches, halte-jeux, halte-garderie, etc.,
Centres de loisirs,
Structures ASE

Types d'intervention et exemples d'actions :

Actions de promotion de la santé bucco-dentaire multi niveaux qui associent:

PMI:

- Education à la santé bucco-dentaire en direction des enfants, Information-sensibilisation des parents, des femmes enceintes
- Formation et sensibilisation des professionnels
- Action "nutrition et santé bucco-dentaire"

Crèche:

- Education à la santé bucco-dentaire en faveur des enfants, Information-sensibilisation des parents
- Formation et sensibilisation des professionnels
- Action "nutrition et santé bucco-dentaire"

Milieu scolaire:

- Education à la santé bucco-dentaire en faveur des enfants
- Activités de brossage dentaire régulier à la pause méridienne
- Formation des IDE scolaires avec la participation du service de santé scolaire

- Information et sensibilisation des relais de proximité avec implication et participation des parents
- Dépistage et visite de cabinet dentaire avec la possibilité de faire intervenir le bus dentaire (avec possibilités de soins pour les enfants sans couverture sociale)
- Action "nutrition et santé bucco-dentaire" selon les modalités d'intervention suivantes :
 - Travailler en binôme avec un(e) diététicien(ne)
 - Tenir compte de l'âge de l'enfant et du degré d'évolution dentaire (ex : à 6 mois : éruption des premières dents, donc l'alimentation est exclusivement liquide et lactée)
 - A partir de 2 ans et demi : l'enfant a 20 dents, donc son alimentation se diversifie et sa capacité de mastication augmente.
 - Travailler sur les notions :
 - d'aliments mous, collants ou durs
 - de grignotage
 - d'aliments sucrés
 - de brossage dentaire suite à la prise alimentaire
 - Impliquer et faire participer les familles

Points de vigilance:

- Concernant les actions de promotion de la santé bucco-dentaire:
- Actions ciblant prioritairement les enfants et les parents
- Actions favorisant le dépistage avec recours et l'accès aux soins précoces et adaptés.
- Actions qui souscrivent aux cahiers des charges défini
- Actions qui s'inscrivent dans un partenariat de proximité tant pour le ciblage du public que pour la mise en œuvre des actions
- Action de formation des professionnels

Une attention particulière sera accordée aux :

Actions faisant le lien nutrition et santé bucco-dentaire.

Actions encourageant l'implication et la participation des parents.

Publics prioritaires en difficulté

Aux actions dans les établissements Rep et Rep+ .

Concernant les territoires d'intervention:

Feront l'objet d'une attention particulière, les projets d'action concernant les territoires suivants:

Territoires des communes ayant formalisé un CLS comportant cette thématique

Territoires avec un IDH2 < 0.53

Territoires en QPV (quartier prioritaire de la politique de la ville)

FICHE 2: Prévention bucco-dentaire chez les personnes en situation de handicap

Objectif général:

Préserver le capital santé bucco-dentaire des personnes en situation de handicap

Objectifs spécifiques:

Promouvoir la santé bucco-dentaire des personnes en situation de handicap

Favoriser le recours et l'accès aux soins adaptés

Population(s) visée(s):

Personnes en situation de handicap

Personnels encadrant et les aidants

Parents

Structures:

Etablissements médico-sociaux (IME, IMPRO, foyers de vie, foyers d'accueil médicalisé (FAM)), ESAT, MAS, etc

Associations

Services à domicile intervenant pour ce public

Types d'intervention et exemples d'actions impliquant les professionnels, encadrants et les aidants :

Prévention et promotion de la santé bucco-dentaire:

- Actions de promotion de la santé bucco-dentaire par des séances d'éducation à la santé bucco-dentaire auprès des personnes en situation de handicap
- Actions de formation, information-sensibilisation des professionnels associant l'entourage
- Actions développant le lien entre nutrition et santé bucco-dentaire
- Actions de dépistage dans les lieux de vie avec orientation-accompagnement vers les soins adaptés
- Actions de premiers soins partenariales avec le Département à l'aide des unités dentaires mobiles.

Points de vigilance:

Concernant les actions de promotion de la santé bucco-dentaire:

Seront encouragées en priorité:

- La formation des professionnels et des aidants
- Les actions de dépistage avec orientation et accompagnement vers les soins accessibles et adaptés dans les lieux de vie, y compris à domicile
- Les actions qui s'inscrivent dans un partenariat de proximité tant pour le ciblage du public que pour la mise en œuvre des actions
- Les actions qui souscrivent aux cahiers des charges défini
- Les actions ciblant prioritairement les personnes en situation de handicap à domicile

Concernant les territoires d'intervention:

Feront l'objet d'une attention particulière, les projets d'action concernant:

Les territoires des communes ayant formalisé un CLS comportant cette thématique

Les territoires avec un IDH2 < 0.53

FICHE 3: Prévention bucco-dentaire chez les personnes âgées

Objectif général:

Préserver le capital santé bucco-dentaire des personnes âgées

Objectifs spécifiques:

Préserver le capital santé bucco-dentaire des personnes âgées en encourageant les comportements favorables à la santé

Population(s) visée(s):

Personnes âgées et professionnels encadrants.
Aidants

Structures concernées:

EHPAD
Résidences autonomie
Services à domicile
Foyers de travailleurs migrants
Associations

Types d'intervention et exemples d'actions:

- Action de prévention et de promotion de la santé bucco-dentaire visant à l'acquisition ou au renforcement de comportements favorables en matière d'équilibre alimentaire et d'hygiène bucco-dentaire
- Action favorisant et développant le rôle de la nutrition dans le maintien d'une bonne santé en général et bucco-dentaire en particulier
- Action de sensibilisation des professionnels des personnes âgées et des aidants sur l'hygiène bucco dentaire.
- Actions de dépistage avec soins dans les lieux de vie et à proximité et orientation-accompagnement vers les soins
- Actions de premiers soins partenariales avec le Département à l'aide des unités dentaires mobiles

Points de vigilance:

Concernant le contenu et les modalités d'action:

Feront l'objet d'une attention particulière les actions qui:

- s'inscrivent dans un partenariat de proximité tant pour le ciblage du public que pour la mise en œuvre des actions
- souscrivent au cahier des charges défini
- ciblant prioritairement les personnes âgées à domicile
- développant le lien entre santé bucco dentaire et nutrition
- favorisant le dépistage avec orientation –accompagnement vers les soins adaptés.

Concernant les territoires d'intervention:

Feront l'objet d'une attention particulière, les projets d'action concernant les territoires suivants:

Territoires des communes ayant formalisé un CLS comportant cette thématique

Territoires avec un IDH2 < 0.53

Villes où sont implantés des établissements ou résidences autonomie pour personnes âgées, et domiciles.

Périnatalité-Petite enfance-Enfants

CRITERES D'EVALUATION															
Objectifs spécifiques		Objectifs opérationnels			Indicateurs de processus		Indicateurs d'activités et données prévisionnelles quantitatives					Indicateurs de résultats			
Promouvoir des comportements à la santé bucco-dentaire dès le jeune âge afin de construire une santé de l'enfant et favoriser le recours aux soins précoces		Mettre en place des actions de promotion à la santé bucco-dentaire dans les lieux de vie des enfants âgés de 0 à 6 ans y compris leurs familles et les professionnels encadrants					Types d'action :								
					Nature de structures et lieux privilégiés		Animation pour la santé bucco-dentaire					Nombre d'animation dans les écoles élémentaires ayant bénéficié de l'action			
					Ecoles maternelles, écoles élémentaires, centres de loisirs, crèches, pmi		Action brossage					Nombre d'animations dans les écoles maternelles ayant bénéficié de l'action			
							Alimentation et santé bucco-dentaire					Nombre d'animations dans les centres de loisirs ayant bénéficié de l'action			
												Nombre d'intervention dans les crèches ayant bénéficié de l'action			
												Nombre d'intervention en PMI ayant bénéficié de l'action			
					Moyens humains mobilisés: personnels opérationnels parents		Information /Formation					Nombre de reunions de parents ayant bénéficiés de l'action en fonction des structures (écoles, centres de loisirs, crèches, pmi)			
												nombre de parents informés			
												Nombre de reunions d'animateurs de centres de loisirs ayant bénéficié de l'action			
												nombre d'animateurs formés			
												Nombre de seminaires d'infirmières ayant bénéficié de l'action			
												nombre d'infirmières formées			
												Nombre seminaires de professionnels de PMI ayant bénéficiés de l'action			
												nombre de professionnels de pmi formés			
												Nombre sessions de formation de professionnels de crèches ayant bénéficié de l'action			
												nombre de professionnels formés			
							Accès aux soins dentaires (signalement, Dépistage, Visite de cabinet et								
												Nombre d'enfants ciblés par niveau scolaire			
												Nombre d'enfants vus			
												Nombre d'enfants orientés			
												Nombre d'enfants ayant eu recours aux soins			

Personnes handicapées

CRITERES D'EVALUATION															
Objectifs spécifiques	Objectifs opérationnels	Indicateurs de processus	Indicateurs d'activités et données prévisionnelles quantitatives						Indicateurs de résultats						
Promouvoir la santé bucco-dentaire personnes en situation de handicap	Mettre en place des actions de promotion bucco-dentaire dans les lieux de vie des personnes en situation de handicap y compris leurs familles et professionnels encadrants	Nature de structures et lieux prévus: Etablissements médico-sociaux (IME, IMPRO, Foyers d'accueil médicalisé (FAM) Foyers de vie, ESAT, MAS , domicile, et	Types d'actions												
			Animation en éducation pour la santé bucco-dentaire			Nombre d'animations dans les établissements (médico-sociaux et à domicile)			Nombre de personnes bénéficiaires de l'action par tranche d'âge						
			Action Brossage			Nombre de séances de brossage dans les établissements prévus (médico-sociaux et à domicile)			Nombre de personnes bénéficiaires de l'action par tranche d'âge						
			Alimentation et santé bucco-dentaire			Nombre d'actions conduites dans les établissements prévus (médico-sociaux et à domicile)			Nombre de personnes bénéficiaires de l'action par tranche d'âge						
			Accès aux soins dentaires (Dépistage , visite de cabinet , soins dentaires)						Nombre de personnes dépistées						
									Nombre de personnes ayant recours aux soins						
									Nombre de personnes par séance de visite de cabinet						
			Moyens humains mobilisés:		Information / Formation		Nombre de formations pour professionnels encadrants et aidants en fonction de la structure ou lieu de vie			Nombre d'encadrants et aidants formés					
			professionnels encadrants et aidants				Nombre de séances d'information pour parents préformés en fonction de la structure ou lieu de vie			Nombre de parents informés					
			Association (Rhapsodie)												